

Bref aperçu : **Date de création du fonds :** janvier 2000
Gestionnaire : Gestion Mondiale D'Actifs CI

Valeur totale au 31 décembre 2023 : 5 259 170 \$

Taux de rotation du portefeuille : 7,95 %

| Catégorie | Ratio des frais de gestion (RFG) (comprend les taxes) | Valeur liquidative par part | Parts en circulation |
|-------------|---|-----------------------------|----------------------|
| Catégorie B | 2,46 % | 40,79 \$ | 51 494 |
| Catégorie A | 3,24 % | 45,72 \$ | 69 086 |

Placement minimal par contrat : Aucun nouveau contrat

Montant minimal pour achats supplémentaires : Aucun nouvel achat

Minimum mensuel pour prélèvements automatiques : Aucun nouveau PPA

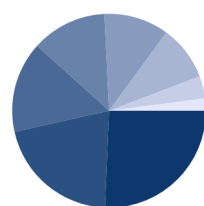
Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans le Fonds de revenu élevé CI. Le fonds sous-jacents investissent surtout dans des actions et des obligations de sociétés de partout dans le monde.

Les principaux titres et répartitions du fonds sous-jacent au 31 décembre 2023

| | % de l'actif |
|---|--------------|
| Espèces et équivalents | 12,48 |
| Cheniere Energy Inc | 3,63 |
| American Homes 4 Rent | 2,17 |
| Banque de Montréal | 2,15 |
| Transurban Group | 2,13 |
| Prologis Inc | 2,05 |
| Mandat privé d'infrastructures mondiales CI série FNB en \$ CA (CINF) | 2,01 |
| Ferrovial SA | 1,97 |
| Williams Cos Inc | 1,85 |
| FNB Secteur financier mondial CI (FSF) | 1,54 |
| Total | 31,98 |

Nombre total des placements : 270



| | % de l'actif |
|------------------------------|--------------|
| Actions américaines | 25,68 |
| Obligations Étrangères | 20,80 |
| Actions canadiennes | 15,18 |
| Espèces et équivalents | 12,56 |
| Obligations Domestiques | 10,83 |
| Unités de fiducies de revenu | 9,17 |
| Actions internationales | 3,74 |
| Autres | 2,04 |

Y a-t-il des garanties?

Ce fonds distinct est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il inclut des garanties qui peuvent protéger votre argent si la valeur baisse. La rubrique « Frais permanents du Fonds » donne un résumé des frais. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Ce fonds s'adresse aux titulaires de contrat s'ils :

- souhaitent recevoir un revenu
- investissent à moyen terme.

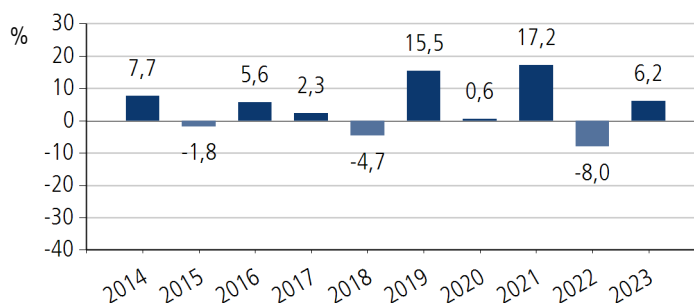
Quel a été le rendement du fonds?

Rendement moyen

Cette rubrique présente le rendement passé du fonds. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans la catégorie B du fonds en décembre 2013, vous détiendrez 1 446,44 \$ en décembre 2023. Il s'agit d'une moyenne de 3,76 % chaque année. Le rendement est présenté après déduction du RFG. Le RFG du fonds distinct comprend les frais d'assurance. Le rendement passé du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. Votre rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale personnelle.

Rendements annuels (%)

Ce graphique montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, la valeur du fonds a augmenté pendant 7 ans et a diminué pendant 3 ans.



Quel est le degré de risque?



La valeur de votre placement peut baisser. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour investir dans le fonds ou revendre vos parts. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Frais d'acquisition

| Option de frais d'acquisition | Ce que vous payez | Comment ça fonctionne | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--------|-----------------------------|-----|------------------------------|-----|------------------------------|-----|------------------------------|-----|------------------------------|-----|------------------------------|-----|------------------------------|-----|-------------|-----|--|
| Frais d'acquisition initiaux (FAI) | Jusqu'à 5 % du montant de l'achat. | <ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller devez vous entendre sur le taux exigé. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de l'achat et seront remis à votre conseiller à titre de commission. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Frais d'acquisition reportés (FAR) L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1 ^{er} juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un fonds de placement garanti CI au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document. | Si vous vendez : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Taux %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après l'achat</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après l'achat</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après l'achat</td> <td>4,5</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après l'achat</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après l'achat</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après l'achat</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après l'achat</td> <td>1,0</td> </tr> <tr> <td>Après 7 ans</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table> | | Taux % | moins de 1 an après l'achat | 5,5 | moins de 2 ans après l'achat | 5,0 | moins de 3 ans après l'achat | 4,5 | moins de 4 ans après l'achat | 4,0 | moins de 5 ans après l'achat | 3,0 | moins de 6 ans après l'achat | 2,0 | moins de 7 ans après l'achat | 1,0 | Après 7 ans | 0,0 | <ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à votre conseiller une commission de 5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez nous sont remis. Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos parts d'un fonds chaque année sans payer de frais d'acquisition reportés. Vous pouvez échanger vos parts contre d'autres parts d'un autre fonds à FAR aux termes du contrat d'assurance sans payer de frais d'acquisition reportés. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat. |
| | Taux % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| moins de 1 an après l'achat | 5,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| moins de 2 ans après l'achat | 5,0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| moins de 3 ans après l'achat | 4,5 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| moins de 4 ans après l'achat | 4,0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| moins de 5 ans après l'achat | 3,0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| moins de 6 ans après l'achat | 2,0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| moins de 7 ans après l'achat | 1,0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Après 7 ans | 0,0 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Frais permanents du fonds

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Les frais d'assurance font partie du RFG. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous obtenez. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

| Option de garantie | RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds) (comprend les taxes) | Taux annuel des frais d'assurance décès et échéance inclus dans le RFG (ne comprend pas les taxes) |
|--------------------|---|--|
| Catégorie B | 2,46 % | 0,70 % |
| Catégorie A | 3,24 % | 1,40 % |

Commission de service

Nous versons à votre conseiller une commission de service annuelle pour les services et les conseils qu'il vous fournit. Cette commission est versée tant que vous êtes propriétaire du fonds. Elle est incluse dans les frais de gestion. Le taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Taux annuel de commission de service | FAR : 0,25 % | FAI : 0,50 % |
|---|--------------|--------------|

Autres frais

| Frais | Ce que vous payez |
|--------------------------------------|---|
| Frais d'opérations fréquentes | 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 30 jours ouvrables de leur achat. Ces frais sont remis au fonds. |
| Frais de changement | Votre conseiller en assurance peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre celles d'un autre fonds ou d'une autre catégorie. |

Pour obtenir plus de renseignements, consultez la notice explicative et contrat.

Et si je change d'idée?

Vous pouvez annuler tout transfert effectué entre les fonds de la même catégorie de garantie. Vous devez nous aviser par écrit, en envoyant une télécopie ou une lettre, que vous souhaitez annuler le transfert. Vous pouvez changer d'avis dans les deux jours ouvrables de la première date entre :

- la date à laquelle vous avez reçu la confirmation et
- cinq jours ouvrables après la date d'envoi de la confirmation.

La somme retournée correspondra au montant le moins élevé entre la valeur transférée et la valeur des parts transférées à la date à laquelle la demande a été reçue. Le montant retourné au fonds original s'applique uniquement au transfert spécifique et comprendra tous les frais ou toutes les charges.

Renseignements supplémentaires

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Certains détails du contrat pourraient mener à des changements dans le présent sommaire. Veuillez vous assurer de lire la notice explicative et contrat. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Gestion Mondiale d'Actif CI, au nom de ivari

15, rue York, 2^e étage

Toronto (Ontario) M5J 0A3

Téléphone : 1-800-792-9355

Courriel : servicefrancais@ci.com